

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNIICIPAL DU

## 11/12/2008

Tarifs cimetièrre 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les tarifs suivant à compter du 01/01/2009 :

<b>Creusage fosses cimetièrre</b>	
	<b>"2009"</b>
<b>Nature Travaux</b>	
Fosse enfant	34,00 €
Fosse 1 profondeur (1.50m)	90,00 €
Fosse 2 profondeurs (2m)	119.50 €
Caveau 1 place	117.50€
Caveau 2 places	211,00 €
Inhumation	44,00 €
Exhumation	60,00 €
Rassemblement d'os	30.50 €
<hr/>	
Remb de frais affichage	68.50 €
Rassemblement d'os(A.E.)	11,00 €
<hr/>	
<b>Concessions cimetièrre</b>	
<b>Durée</b>	
15 ans	64,00 €
30 ans	85,00 €
50 ans	121.50 €

Taxe sur les spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- applique à compter du 01/01/09, l'exonération de la taxe sur les spectacles à l'ensemble des associations pour l'année **2009**, sur le territoire de la commune.

## ASSAINISSEMENT

Redevance  
assainissement.

Redevance annuelle

Après délibération, le Conseil Municipal :

- vote le tarif de la redevance annuelle à compter du **01 janvier 2009** comme suit :

	<b>H.T.</b>
Abonnement annuel - part fixe	115 €
Le m3 (>30m3)	0,40 €

La prime fixe sera réglée l'année en cours en 2 fois (avril et octobre).  
Le prix au m3 d'eau consommée l'année suivante avec la deuxième moitié de la prime fixe.

## **ASSAINISSEMENT**

Taxe de raccordement.

### **Forfait constructions nouvelles : taxe de raccordement**

Après délibération, le Conseil Municipal :

**- vote** le forfait pour les constructions nouvelles à : **1000 € TTC** à compter du 01/01/09.

### **TARIF : Photocopie**

Tarif photocopie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote le tarif pour des photocopies à compter du 01/01/09, comme suit :

A4 : 0.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Tarif cotisation annuelle à la Bibliothèque.

### **TARIF : Cotisation annuelle à la Bibliothèque « La Bosse du Livre ».**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote le tarif pour la cotisation annuelle : à 5€ par famille à compter du 01/01/09.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

### **Tarifs de la location de la salle polyvalente**

Tarifs de la location de la salle polyvalente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de la location de la salle polyvalente sont fixés comme suit à compter du 01/01/09 :

#### Tarif de location pour une journée sans cuisine :

Tarif hors Commune : 230 €

Tarif Commune : 200 €

Tarif de location pour un week-end ou 2 jours sans cuisine : de huit heures du matin le 1<sup>er</sup> jour jusqu'au matin de la 3<sup>ème</sup> journée.

Tarif hors commune : 360 €

Tarif Commune : 300 €

#### Tarif pour un vin d'honneur, pour une Assemblée Générale

Tarif hors commune : 50 €

Tarif Commune : 50 €

Location de la Cuisine : 50€

Location par une association communale (salle + cuisine) : 50 €

**Le tarif appliqué est celui en vigueur lors de la réservation.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il faut décider également

- du montant de l'acompte à verser au moment de la réservation de la salle polyvalente.
- du montant à réclamer si la salle n'est pas restituée propre.

Il propose de demander :

- 40 % du montant total de la location.
- 50 € pour nettoyer la salle à compter du 01/01/09.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- que le montant de l'acompte corresponde à 40 % du montant de la location.
- 50€ à compter du 01/01/09 forfait nettoyage si la salle n'est pas propre après la location.

Redevances pour  
modernisation des  
réseaux de collecte.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- les factures relatives à la redevance d'assainissement établies au titre de l'assainissement collectif devront comporter une ligne intitulée « redevance pour modernisation des réseaux de collecte »

*Ces redevances seront perçues dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elles remplaceront l'actuelle « contre valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'à présent, n'est perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants.*

Pour notre commune, en 2009, le montant de la redevance est le suivant :

- 0.068 €/m3 concernant la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (facturée par la commune)

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal valide cette redevance.

Indemnité  
d'administration et de  
technicité : cadre emploi  
adjoint technique  
territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

**Indemnité d'administration et de technicité : cadre emploi adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire informe le conseil municipal que les agents de la commune ont une indemnité d'administration et de technicité. Il précise que nous avons créé un nouveau poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (le 02/09/08) et propose d'instaurer cette prime, à compter du 01 janvier 2009, sur ce nouveau poste.

Le montant de référence annuel au 01/10/08 est de 443.49€ affecté à un coefficient entre 1 et 8. Les montants sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à compter du 01/01/09 :

- **D'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité** pour le nouveau poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, dont le montant annuel est de 443.59€ affecté d'un coefficient multiplicateur de 1. Elle sera proportionnelle au temps de travail effectif et sera versé mensuellement avec le salaire de chaque mois.

Le montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Virement de crédit :  
**Budget Lotissement  
de la Perrière :**  
DM n°1.

**Virement de crédit : Budget Lotissement de la Perrière : DM n°1.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le budget lotissement ayant une comptabilité de stock il y a lieu d'effectuer les opérations suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>3555 terrains aménagés</b>	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>
<b>336 700.00 €</b>	<b>336 700.00 €€</b>

Et

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>71355 Variation des stocks de terrains aménagés</b>
<b>336 700.00 €€</b>	<b>336 700.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**- accepte** les opérations ci-dessus.

Virement de crédit :  
**Budget  
assainissement :**  
DM n°20081.

**Virement de crédit : Budget Assainissement : DM n°20081.**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour le budget assainissement, il y a lieu d'effectuer les opérations suivantes :

<b>Entretien voies et réseaux</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>
<b>615</b>	<b>621</b>
<b>1 000 .00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**- accepte** l'opération ci-dessus.

Suivent les signatures :